

Le Prémontexte

VOLUME 78
Juin-Juillet 2019



Informations municipales	Page 2
Escouade canine	Page 3
Urbanisme et permis	Page 3
Sondage en ligne	Page 4
Persévérance scolaire	Page 5
Calendriers des collectes	Page 6
À VENDRE!!	Page 7
Coop d'aide à domicile	Page 8
Permis de brûlage	Page 9
Cercle de Fermières	Page 10
Message de la Sûreté du Québec	Page 11
Bibliothèque	Page 12
Exposition d'autos	Page 13
Alertes municipales	Page 14
Club littéraire	Page 15
FADOQ	Page 16

INFORMATIONS MUNICIPALES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé :

Le mercredi et jeudi 12 et 13 juin pour un congrès,
le lundi 24 juin pour la Fête nationale du Québec,
le lundi 1er juillet pour la Fête du Canada,
et du 22 juillet au 2 août inclusivement pour les vacances.

Versements de taxes

3e versement : 8 juillet 2019

4e versement : 9 septembre 2019

N'oubliez pas de vérifier votre numéro de matricule lors de votre paiement par institution bancaire.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants se fera le lundi 8 juillet en même temps que la collecte d'ordure.

ACCEPTÉ : meubles, divans, branches attachés, matelas...

REFUSÉ : frigidaire, air climatisé, congélateurs, peintures, pneus...



ESCOUADE CANINE

Pour toute demande concernant les chiens errants, veuillez communiquer avec le service de l'Escouade Canine de la Mauricie,

M. Éric Lamy, 819-539-3310;
Téléphone 24heure : 819-539-2424



URBANISME ET PERMIS

Vous avez des projets de rénovation, construction ou démolition? Avant de vous avancer trop loin dans votre projet, vérifiez si vous avez besoin d'un permis municipal pour effectuer vos travaux.

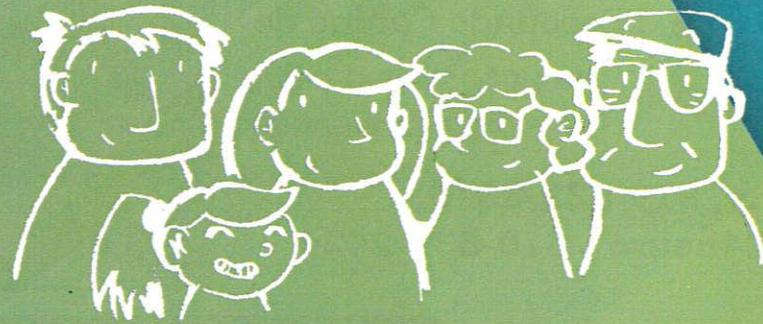
Pourquoi? Pour vérifier la conformité des travaux avec les règlements municipaux d'urbanisme et la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour l'émission de votre permis ou pour toute information, M. Patrick Baril du service de l'urbanisme est présent au bureau municipal un mercredi sur deux de 9h à 12h et de 13h à 16h. Vous pouvez le rejoindre au 819-268-5526 poste 2605.

Prochaines dates de disponibilités

- 19 juin 2019
- 3 juillet 2019
- 17 juillet 2019





TU HABITES LA MRC DE MASKINONGÉ ?

TU AIMES TON MILIEU DE VIE ?

TU AIMERAIIS Y VOIR DES CHANGEMENTS ?



TU AS DES IDÉES, MAIS TU NE SAIS
OÙ LES PARTAGER ?

Nous t'invitons à répondre au questionnaire
suivant et à rêver avec nous nos milieux de vie
de demain ! Cela ne te prendra que 15 minutes
à remplir et tu cours la chance de remporter
l'un des prix d'une valeur totale de 500 \$.

C'EST PAR ICI!



<https://www.maski.quebec/espace-citoyen/>

RECONNAISSANCE À LA "PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE "

Le programme "Reconnaissance à la persévérance scolaire" de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont encourage les personnes qui complètent leurs études secondaires.

Un " certificat honorifique " accompagné d'un chèque au montant de 150,00 \$ seront remis aux personnes qui se sont qualifiées. Cette remise a lieu lors de la "Fête au village" ou à un autre moment dans l'année!

"CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS "

- ◇ être résident de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;
- ◇ déposer une preuve d'identité (permis de conduire, carte d'assurance-maladie ou autre au bureau municipal;
- ◇ déposer le certificat, l'attestation où l'équivalent émis par le Ministère de l'Éducation ou l'école fréquentée;



juillet 2019 Collecte des encombrants : 8 juillet 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1  	2	3	4	5	6
7	8 	9	10	11	12	13
14	15  	16	17	18	19	20
21	22 	23	24	25	26	27
28	29  	30	31			

août 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	5 	6	7	8	9	10
11	12  	13	14	15	16	17
18	19 	20	21	22	23	24
25	26  	27	28	29	30	31

A VENDRE

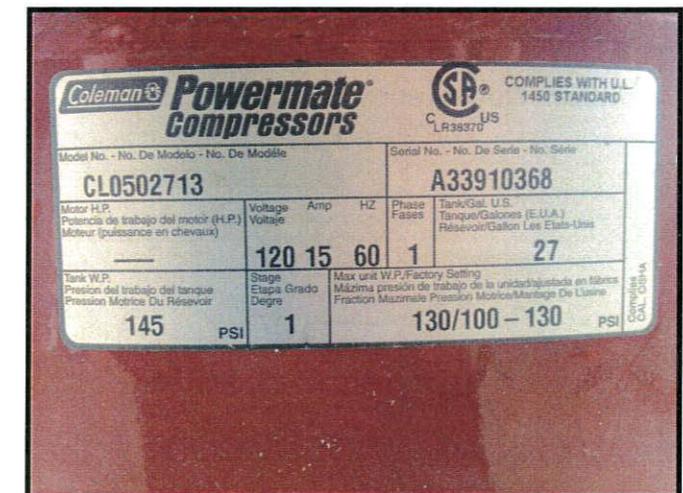
Ancien compresseur du Service Incendie

- ⇒ Compresseur à air Coleman 2 cylindres
- ⇒ 115 volts avec prise murale
- ⇒ Réservoir 27 gallons
- ⇒ Année de fabrication : 2002
- ⇒ Régulateur défectueux

Vendu tel que vu!

Premier arrivé, premier servi!

Pour information : Denis Bergeron 819-996-0216





MEMBRE DU RÉSEAU DES **ÉESAD** ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE À DOMICILE
Qualité • Compétence

La COOPERATIVE D'AIDE A DOMICILE DE LA MRC DE MASKINONGE recherche des
Préposé(e)s d'aide à domicile temps plein et temps partiel (selon vos disponibilités)
pour desservir le secteur des municipalités suivantes :

ST-ALEXIS-DES-MONTS, STE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT, ST-PAULIN ET ST-ÉDOUARD

Le salaire d'entrée offert est de 14,25\$/l'heure
(plus remboursement des frais reliés à vos déplacements).

Consultez les détails du poste sur le site Placement Emploi-Québec N° de l'offre : 7041564
Visitez notre site web cadmaski.com ou téléphonez-nous au 819 228-1563

Conditions d'accès

- La détention d'un permis de conduire et l'accès à un véhicule sont requis considérant le milieu rural du territoire desservi.
- L'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi est exigée.



En vous joignant à notre entreprise d'économie sociale en aide à domicile, vous participerez activement au maintien à domicile et à l'amélioration de la qualité de vie de personnes âgées ou en perte d'autonomie de notre territoire. Nous vous proposons :

- Un horaire selon vos disponibilités.
- Un travail à proximité de votre domicile.
- Des conditions de travail compétitives.
- Une stabilité d'emploi dans un marché toujours en croissance.
- Des possibilités d'avancement.
- De la formation continue offerte par l'employeur.

cadmaski.com

819 228-1563

« Feu à ciel ouvert et de débris »

(demande de permis)

Permis de brûlage

- Toute personne qui désire faire brûler des branches, des résidus de boisés, des résidus de végétation doit se procurer un permis de brûlage.
 - Le propriétaire doit en tout temps respecter les indications inscrites sur le permis. Toute personne qui allume un feu en demeure «responsable».
- ** Aucun permis ne sera émis pour faire le brûlage de pneu, plastique, produit de vinyle, produit pétrolier, fibre de vert etc... ****

Foyer extérieur

- Pour ceux qui veulent faire de petit feu sur leur terrain, vous devez vous procurer un foyer extérieur avec pare-étincelles.
- Pour ceux qui ont des foyers de pierres ou de briques, vous devez mettre un pare-étincelles sur le devant et sur la sortie à fumée.

Contactez le directeur incendie

Denis Bergeron

819-996-0216



CERCLE DE FERMIERES

Au Congrès régional de la Fédération Lanaudière - Mauricie



Le Cercle des Fermières Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu lors du Congrès régional annuel tenu à Saint-Norbert, le 3 mai dernier, plusieurs prix soulignant la qualité de son travail:

Concours Arts textiles - classe couture: prix de participation (10\$) pour un jeté de pied de lit présenté par Mme Huguette Lessard (Sainte-Ursule).

Concours Art textiles - jeunes fermières 14-30 ans: prix de participation (10\$) pour un foulard tricoté présenté par Mme Cynthia Plante (Saint-Paulin).

Trophée Excellence: pour avoir exécuté l'échéancier dans son ensemble (25\$).

Rapport de Cercle: pour la qualité de la présentation des activités annuelles du Cercle (40\$).

Pour l'évaluation de ses pièces présentées en concours, Le Cercle s'est classé 5ième au pointage, améliorant sa position de deux rangs.

Le Cercle a aussi été remercié pour la tenue d'une journée dédiée à la formation des évaluatrices. Merci à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour la disponibilité des locaux.

Félicitations à toutes les membres du Cercle pour leur participation et leur enthousiasme!

Pour toute question ou demande d'information concernant les activités du Cercle, suivez-nous sur Facebook.

<https://www.facebook.com/Cercle-de-fermières-Ste-Angèle-de-Prémont/>

LES VÉHICULES HORS-ROUTE : QUELQUES INFORMATIONS AU NIVEAU DE LA LOI

La Sûreté du Québec désire vous renseigner sur quelques points de la Loi sur les véhicules hors-route pour sortir en toute sécurité. Avec la popularité de ces sports motorisés, le nombre d'utilisateurs dans les sentiers est grandissant. Selon les données de la Société de l'assurance automobile du Québec, plus de 386 000 véhicules tout-terrain sont immatriculés en province.

Voici quelques informations importantes à connaître : **Le port du casque est obligatoire**, même si vous circulez hors d'un sentier, que vous soyez conducteur ou passager. Pour conduire un véhicule hors-route (VHR), il faut être âgé d'au moins 16 ans. La personne de 16 ans ou plus, mais moins de 18 ans doit être titulaire d'un certificat d'aptitude pour le type de VHR pour lequel le certificat a été délivré. Il est important de suivre les panneaux pour respecter les endroits où vous pouvez traverser le chemin public. De plus, si vous empruntez le chemin public, il faut être titulaire d'un permis de conduire valide et respecter les conditions et restrictions s'y rattachant. Pour circuler sur un terrain privé, il faut obtenir l'autorisation de son propriétaire. Toutes les exigences précédemment citées sont punissables par constat d'infraction s'il y a un manquement à la loi.

Il est important de rappeler que la réglementation existe dans le but d'éviter toutes collisions avec blessés et/ou décès. Les principales causes de ces malheureux événements sont les suivantes : La vitesse excessive, une circulation non autorisée sur les chemins publics ou hors sentiers et la capacité de conduire affaiblie par l'alcool et/ou la drogue.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la SAAQ au : saaq.gouv.qc.ca/vehicules-hors-route. Vous pouvez également vous renseigner auprès de la Fédération Québécoise des Clubs Quads. Enfin, vous pouvez contacter votre poste de police local.

Sergente Annie Thibodeau
Coordonnatrice locale en police communautaire
Sûreté du Québec
Centre de services-Louiseville
819 379-7669
www.sq.gouv.qc.ca



BIBLIOTHÈQUE

Horaire

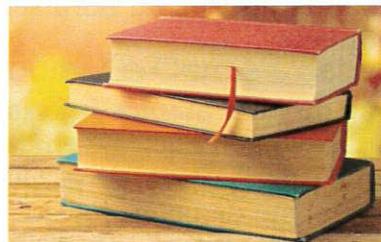
La bibliothèque est ouverte à tous les mercredis soir de 18h30 à 20h00.

Elle est aussi ouverte le 3ième samedi du mois de 10h00 à midi soit le 15 juin, le 20 juillet et le 16 août.

La bibliothèque sera fermé pour les vacances du 21 juillet au 6 août 2019.

Dépôts de livres

Les abonné(e)s peuvent retourner leurs livres en les déposant au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi inclusivement de 9h à 12h et 13h à 16h.



EXPOSITION
2019
SAINTE-ANGELE-DE-PREMONT, QC
ANTIQUES, MODIFIES, MUSCLE CAR, HOT RODS
10 ADULT
AUTOMOBILE

GAGNANT CHOIX DU PUBLIC 2018

2030 PAUL LEMAY, SAINT-ANGELE-DE-PREMONT - 10 AOÛT 2019 - 8 HEURES
EXPOSANTS 5\$ - MECHOUJ EN SOIREE - PLUSIEURS PRIX DE PRESENCE
GROUPE DE MUSIQUE OLD RIDER'S BAND EN SOIREE

Automobiles
S Carle

VIGNOBLE PRÉMONT

POUR INFORMATIONS DU ACHAT DE BILLETS POUR LE MECHOUJ
SYLVAIN CARLE 819.268.6160 OU VIGNOBLE PRÉMONT 819.268.6094

ALERTES MUNICIPALES

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a maintenant un nouvel outil de communication permettant aux citoyens de recevoir une panoplie d'informations qui concerne la municipalité. Il s'agit d'un service d'appels automatisés. Nous pourrions donc joindre les citoyens concernés si nous avons un avis d'ébullition d'eau, une fermeture de rue, une activité ou autre.

Ces messages d'urgence vous seront acheminés soit par :

- Messagerie texte;
- Courriel;
- Appel automatisé
-

Il faut donc que chaque citoyen s'assure d'être inscrit dans notre base de données.

Vous pouvez vous inscrire en allant sur le site internet de la municipalité ou en téléphonant à Isabelle Plante au 819-268-5526 poste 2600

Pourquoi il est important de vous abonner à notre système d'alerte? Nous avons dû aviser les citoyens du réseau d'aqueduc pour une coupure d'eau et après pour un avis d'ébullition... nous n'avons pas été capable de rejoindre tous les citoyens concernés.

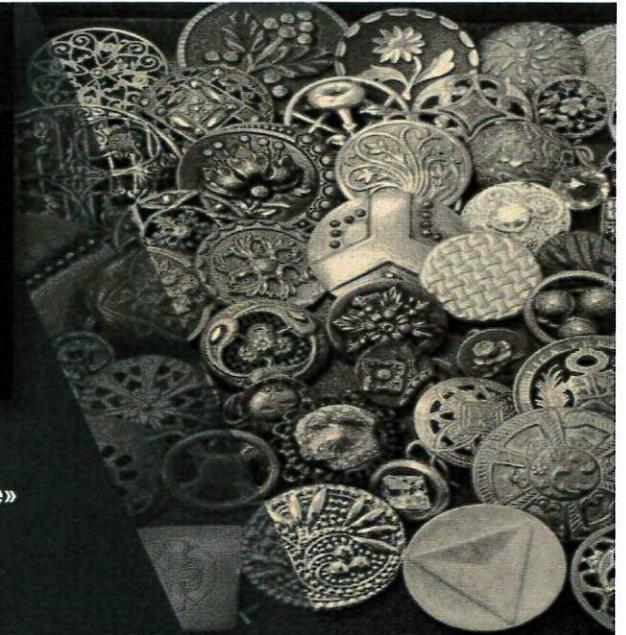


Le Club littéraire de Louiseville vous invite.

«Collection d'Annette et boutons de famille»

Maison du Commis-Voyageur
115, ave St-Laurent, Louiseville

Du 27 juin au 9 août 2019



Vous pouvez consulter les procès-verbaux, quelques règlements, les activités et plus sur notre site internet. Il est mis à jour à tous les mois.

<http://www.sainte-angele-de-premont.ca/>

Suivez-nous sur Facebook

<https://www.facebook.com/steangeledepromont/>

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu mardi 2 juillet et lundi 12 août 2019 à 19h.

Samedi le 22 juin à 16h
MESSE de la F.A.D.O.Q

À la salle Lévis St-Yves
Nous vous invitons à la célébration de
l'Eucharistie par le père Denis Béland du
Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap.
Après la messe le conseil de la FADOQ
vous invite à un léger goûter.
Bienvenue à tous!

Louis Grenier, président.

